



Les Astreintes à Météo-France

(organisation en attente de parution des textes)

CFDT

18 octobre 2022

Qu'est ce qu'une astreinte ?

= Période pendant laquelle l'agent, sans être sur son lieu de travail, doit pouvoir intervenir si son administration lui demande (Service-Public.fr)

Quelles situations permettent la mise en astreinte ?

pour faire face aux événements soudains, aléatoires ou imprévisibles nécessitant une intervention urgente, dans le domaine de la maintenance logistique, informatique ou instrumentale

pour faire face en cas de crise aux demandes urgentes et aux situations exceptionnelles, notamment lorsqu'elles peuvent nécessiter un renforcement temporaire des effectifs

pour assurer les astreintes de direction

pour assurer un renfort des unités en charge de la prévision météorologique, en période de risque météorologique fort ;

2 situations possibles dans l'astreinte

- Dans la première, l'agent est chez lui, et attend un éventuel coup de téléphone de l'employeur. Il est alors en '**position d'astreinte**'.

- Dans le second cas, l'agent a été appelé, et l'agent travaille effectivement pendant son temps d'astreinte. On dit alors qu'il est en '**position d'intervention**'

Rémunération en position d'astreinte

- L'agent doit être informé de sa position d'astreinte au moins 15 jours à l'avance. En cas d'un délai de prévenance inférieur, l'indemnisation de la position d'astreinte est bonifiée de 50 %

	Nuit ordinaire	Nuit adjacente à un samedi, dimanche, jour férié, JRTT fixe	Journée normalement non travaillée (samedi, dimanche, jour férié, JRTT fixe, jour libre hebdomadaire d'un système pivot 4 jours, jour de semaine non travaillé en service posté)
En UA	2	3	2
En € bruts (1UA = 14,45€ bruts) arrondi à l'€	29	43	29
En € nets (1UA = 13,08€ nets) arrondi à l'€	26	39	26

- 1 UA = 90 % d'une heure d'IPHA = 14,45€ bruts = 13.08€ nets

Rémunération en cas d'intervention sous astreinte

- Temps de déplacement pris en compte dans le temps de travail (et bonifié si nuit ou WE), minimum 1h30 A/R
- Heures travaillées comptabilisées (et bonifiées si nuit ou WE), minimum comptabilisé de 2h

Nuisances de l'astreinte

- Dépend de l'état de vie de l'agent (enfants ou personne à charge, ...)
- Dépend du temps de prévenance pour l'intervention (à négocier en local)
- Dépend de la capacité à rejoindre le site facilement (problème si on dépend des transports en commun, à négocier en local)
- Dépend de la fréquence d'intervention
- Dépend de l'organisation du travail :
 - Un agent en service posté voit son bilan baisser en position d'astreinte
 - Cela crée, de fait, des tensions sur l'élaboration du tableau de service
 - Une astreinte sera absorbable par un service permanent si elle est reste faible comparée au nombre d'agents.